



Lacanau, le 27 mai 2016

**Objet : Prélèvement automatique de la demi-pension à remettre avant le vendredi 16 septembre 2016**

Le Collège de Lacanau vous propose de payer la demi-pension de votre (vos) enfant(s) scolarisé(s) au collège par prélèvement automatique.

Le montant annuel (forfait 4 jours : lundi, mardi, jeudi, vendredi), vous sera prélevé en 9 mensualités (3 par trimestre) selon un échéancier communiqué en début d'année scolaire via le site internet du collège. Chaque trimestre, les deux premières mensualités seront fixes, seule la dernière servira de réajustement par rapport au montant du trimestre en cours.

Veillez retourner le coupon « autorisation de prélèvement » ci-dessous, **rempli, signé + le mandat de prélèvement SEPA et accompagné d'un RIB** avec le dossier d'inscription de votre (vos) enfant(s).

-----  
**AUTORISATION PRELEVEMENT**

**Nom de l'élève** : .....

**Prénom de l'élève** : .....

**Classe** : .....

**Nom / Prénom du parent responsable financier** : .....

**Adresse du parent responsable financier** : .....

**Adresse « e.mail »** : .....

**Nom de la Banque** : .....

**Adresse complète de votre agence bancaire** : .....

Etiez-vous déjà en autorisation de prélèvement l'année précédente ?  OUI  NON  
**SI OUI, MERCI DE RENOUVELER LA DEMANDE QUAND MÊME.**

Le, .....

Signature du demandeur